

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 09 JANVIER 2023 à 19h30

COMPTE-RENDU

Présents : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Adjoints ; Alain BAYLE, Carine BOISSY, Florian CHANAL, Daniel FALCIN, Marike GRALER, Josiane POMMARET, Cathy REYNAUD, Romain BOITEL, Auriane ROUBI

Absents excusés : Maxime BLACHON donne pouvoir à Christian ROUCHON, Sandra LADREIT donne pouvoir à Auriane ROUBI, Frédéric GIFFON donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Noël GREVE et Annick DELANOE.

Président de Séance : Ludwig MONTAGNE, Maire

Arrivée de M. Romain BOITEL à 20h.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

CENTRE DE GESTION – AVENANT N°2 A LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE (2020-2022) ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA COMMUNE

L'article 24 de la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-29 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle des dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire les dossiers CNRACL.

De même il est habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi le Centre de Gestion de la Drôme propose à toutes ses collectivités et établissements publics affiliés cette mission optionnelle.

Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG26 en matière de retraite sous réserve d'avoir conventionné au préalable pour l'utilisation de ces prestations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de proroger l'adhésion au service assistance retraite jusqu'à la parution de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Drôme la réalisation totale des actes transmis à la CNRACL et approuve l'avenant n°2 à la convention assistance retraite (2020-2022) proposé par le Centre de Gestion de la Drôme.

ENCAISSEMENT DES REMBOURSEMENTS EFFECTUES PAR L'ASSUREUR DE LA COMMUNE

Des remboursements seront régulièrement effectués par notre assureur en règlement des sinistres assurés et subis par la Commune.

Afin que ces remboursements ne soient pas mis en attente, il est proposé que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à les encaisser dès leur réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter tous les règlements effectués par l'assureur communal, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour encaisser tous les remboursements effectués par cet assureur, dès leur réception et décide que, chaque fois qu'un

règlement aura été effectué, Monsieur le Maire en informera les membres du Conseil Municipal lors de la séance municipale la plus proche.

DELIBERATION POUR ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES – BUDGET 2023

Suite à des mesures d’effacement de dettes prononcées par la commission de surendettement des particuliers de la Drôme, la trésorerie propose l’admission en non-valeur de ces « créances éteintes » détenues par la Commune sur le budget principal.

Ces admissions s’élèvent à la somme de 167,50€ et correspondent à des recettes liées aux frais de garderie et de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d’admettre en non-valeur ces créances éteintes pour un montant de 167,50€ et dit que cette dépense sera imputée à l’article 6542 du budget communal 2023.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

Lors de cette séance, d’autres points ont été abordés :

- Les vœux du maire 2023 à la population
- Les effectifs prévisionnels de la rentrée scolaire 2023/2024
- La prochaine commission urbanisme le mardi 31/01 à 18h
- La visite de la salle de vidéoprotection aux élus
- Le dossier de la dent creuse
- La gestion du lac « Les Vernets de Galaure »
- La concertation inter-services sur le projet de demi-échangeur autoroutier : avis de la commune
- Les fêtes et manifestations pour le mois de Janvier 2023

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire,

Ludwig MONTAGNE